

## COMMUNE DE BINAS EXTRAITS DES TARIFS 2024 (délibération du 11/12/2023)

Pour autres tarifs, petite salle, Parc du Presbytère, etc. nous consulter au secrétariat de la Mairie : 02 54 82 44 58

### LOCATION DE LA GRANDE SALLE DES FETES (dite FOYER COMMUNAL)

**Caution** : salle des fêtes pour les habitants ou professionnels de la commune et hors commune : **500€**

**Forfait chauffage** à ajouter : salle des fêtes : **60€** (forfait pour 1 ou 2 jours loués consécutifs) **du 15 octobre au 31 mars inclus.**

NB : pas de caution ni de forfait chauffage pour les associations de Binas, AFN et anciens combattants, services de la Com Com et les associations sportives ayant leur siège dans les communes de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire)

#### Tarifs Habitants et Professionnels de la Commune :

Grande salle des fêtes vin d'honneur : **80€/j** (hors forfait chauffage)

Grande salle des fêtes repas/réunions/mariages : **250€/j ou 375€** si 2 jours consécutifs (hors forfait chauffage)

Acompte grande salle des fêtes : **100€** (sauf vin d'honneur : acompte **30€**)

Grande salle des fêtes et salle des associations : gratuit pour les associations ayant un siège social à Binas, AFN et ancien combattants, pour la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire (services de la CCTVL et associations sportives\*)

NB : \*uniquement sur demande expresse de la commune où l'association sportive a son siège

#### Tarifs Habitants et Professionnels Hors Commune :

Grande salle des fêtes : vin d'honneur : **80€/j** (hors forfait chauffage)

Grande salle des fêtes : repas/réunions/mariages : **320€/j ou 480€** si 2 jours consécutifs (hors forfait chauffage)

Acompte grande salle des fêtes : **125€** (sauf vin d'honneur : acompte **30€**)

#### Tarifs Associations non sportives de la CCTVL (Hors Commune) :

Petite salle du foyer (vestiaires) : **40€/j** (20 personnes maxi et chauffage inclus)

Grande salle du foyer - vin d'honneur - repas/réunions : **80€/j** (hors forfait chauffage)

Acompte toutes salles du foyer : **30€**

### LOCATION DE LA SALLE DES ASSOCIATIONS

(pas de caution ni de forfait chauffage pour la salle des associations)

#### Tarifs Salle des Associations :

- mise à disposition à titre gracieux (utilisation ponctuelle ou saisonnière) pour les particuliers ou personnes morales habitant la commune, AFN, anciens combattants, associations ayant un siège social à Binas, pour la CCTVL (les services de la com com et associations sportives\*) et services sociaux, structures associatives ou institutionnelles d'action sociale du département.

- à titre payant pour personnes physiques (particuliers) ou morales (professionnels et associations non sportives de la CCTVL) Hors Commune non listés ci-dessus : **50€/j** par utilisation ponctuelle (prix à la journée)

- Acompte salle des associations : **30€** (pour les associations non sportives de la CCTVL, les personnes physiques et les personnes morales Hors Commune - pas d'acompte si mise à disposition gratuite)

### LOCATION DE COUVERTS/VAISSELLE/NAPPES

(pour la location de la petite ou de la grande salle - NB : la vaisselle et les nappes ne sortent pas de la salle des fêtes)

Forfait couverts (habitants et professionnels Commune) : **30€**

Forfait couverts (habitants et professionnels hors Commune) : **30€** (limité à 20 couverts dans la petite salle)

Forfait couverts (habitants et professionnels hors Commune) : **60€** (couverts illimités dans la grande salle)

Location de nappes (habitants et professionnels Commune et hors Commune) : **6€** la nappe (pas de forfait)

Pour tous : Tarif vaisselle manquante ou cassée après état des lieux de restitution des salles : **3€** par pièce (verres, petites et grandes cuillères, couteaux, fourchettes, petites assiettes) et remboursement sur prix catalogue pour la vaisselle dont le coût dépasse **3€** par pièce de vaisselle manquante ou cassée.

### CONCESSIONS CIMETIERE/COLUMBARIUM/JARDIN DU SOUVENIR

#### Concessions cimetière :

durée 30 ans : **120€**

durée 50 ans : **200€**

Columbarium (durée de 20 ans) : **400€** (dépôt de 2 urnes maximum par case)

#### Concessions dites « encastrées » (dans l'ancien cimetière = 1,5 place) :

durée 30 ans : **150€**

durée 50 ans : **230€**

#### Jardin du souvenir :

Dispersion des cendres gratuite sauf coût plaque d'inscription (hors frais de gravure à la charge du demandeur) : **34,80€/u**

#### Droit de place occupation domaine public vente ambulante :

Avec utilisation électricité : **8€** par jour

Sans utilisation électricité : **4€** par jour

MAJ : 01/01/2024